



L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

EN BREF



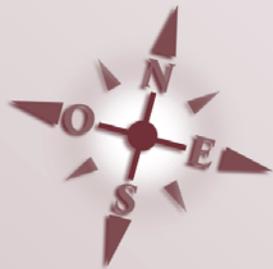
Québec 



L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

EN BREF





Contexte

Un vaste territoire

Près de 7,5 millions de personnes vivent au Québec, vaste péninsule continentale dont la superficie (1,7 million de km²) équivaut à trois fois celle de la France ou cinq fois celle du Japon. Recouvert en grande partie par la forêt boréale, parsemé de milliers de lacs et de rivières, le Québec est traversé d'ouest en est par le fleuve Saint-Laurent, l'une des plus grandes voies navigables au monde et le principal axe fluvial du continent nord-américain. Environ 80 p. 100 de la population québécoise vit le long de la vallée du Saint-Laurent. C'est là que se trouvent Montréal, la métropole, dont l'agglomération regroupe près de la moitié de la population du Québec, et la ville de Québec, capitale nationale, qui, avec sa banlieue, compte environ 700 000 habitants.

Les gens du pays

D'abord occupé par une population autochtone, le Québec a successivement accueilli des arrivants de France, des îles Britanniques, puis d'un nombre toujours croissant de pays. Il reçoit plus de 38 000 nouveaux arrivants par année. Ces immigrants, originaires de plus de 150 pays, se trouvent principalement dans la région de Montréal. Ils y forment 18,4 p. 100 de la population, par comparaison à 9,9 p. 100 dans l'ensemble du Québec.

Le français est la langue officielle du Québec. Pour 83,1 p. 100 de la population, le français est la langue le plus souvent parlée à la maison, tandis que 10,5 p. 100 parle l'anglais et 6,5 p. 100, une autre langue. Le taux de bilinguisme français anglais se situe à 40,8 p. 100. Les nations autochtones reçoivent pour la plupart des services éducatifs dans leur langue.

Une compétence exclusive du Québec

Le Québec est l'un des treize membres de la fédération canadienne, une monarchie constitutionnelle de type britannique. En vertu de la Constitution canadienne de 1867, le Québec, comme les autres provinces et les territoires, a le pouvoir exclusif d'adopter des lois en matière d'éducation.

Il n'y a pas de ministère fédéral de l'Éducation, mais uniquement des ministères provinciaux et territoriaux. Au Québec, c'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est l'instance gouvernementale chargée de favoriser l'accès à l'éducation sous toutes ses formes à quiconque a la volonté et la capacité de s'instruire. Il veille aussi à harmoniser les orientations et les activités des milieux de l'éducation avec l'ensemble des politiques gouvernementales et en fonction des besoins économiques, sociaux et culturels de la société québécoise. Le système d'éducation du Québec repose sur un partage de responsabilités entre le gouvernement, les universités, les collèges, les commissions scolaires et les écoles.

Le français, langue d'enseignement

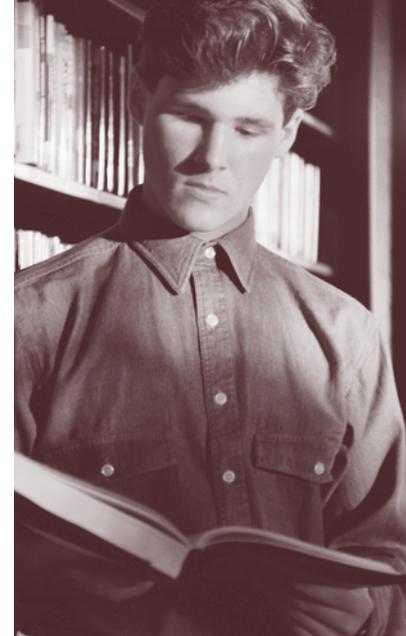
Au Québec, la plupart des établissements dispensent l'enseignement en français. Conformément à la Charte de la langue française, l'enseignement se donne en français dans les classes maternelles et dans les écoles primaires et secondaires. Cependant, des élèves peuvent être admis à l'école anglophone s'ils remplissent les exigences prescrites par la Charte. Ces élèves comptent pour environ 11,2 p. 100 de l'effectif des écoles primaires et secondaires du Québec. Les étudiants et étudiantes du collégial et de l'université peuvent, quant à eux, choisir de fréquenter un établissement francophone ou anglophone.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), créé en 1967, permet aux ministres de l'Éducation des provinces et des territoires d'agir de concert dans des domaines d'intérêt commun.

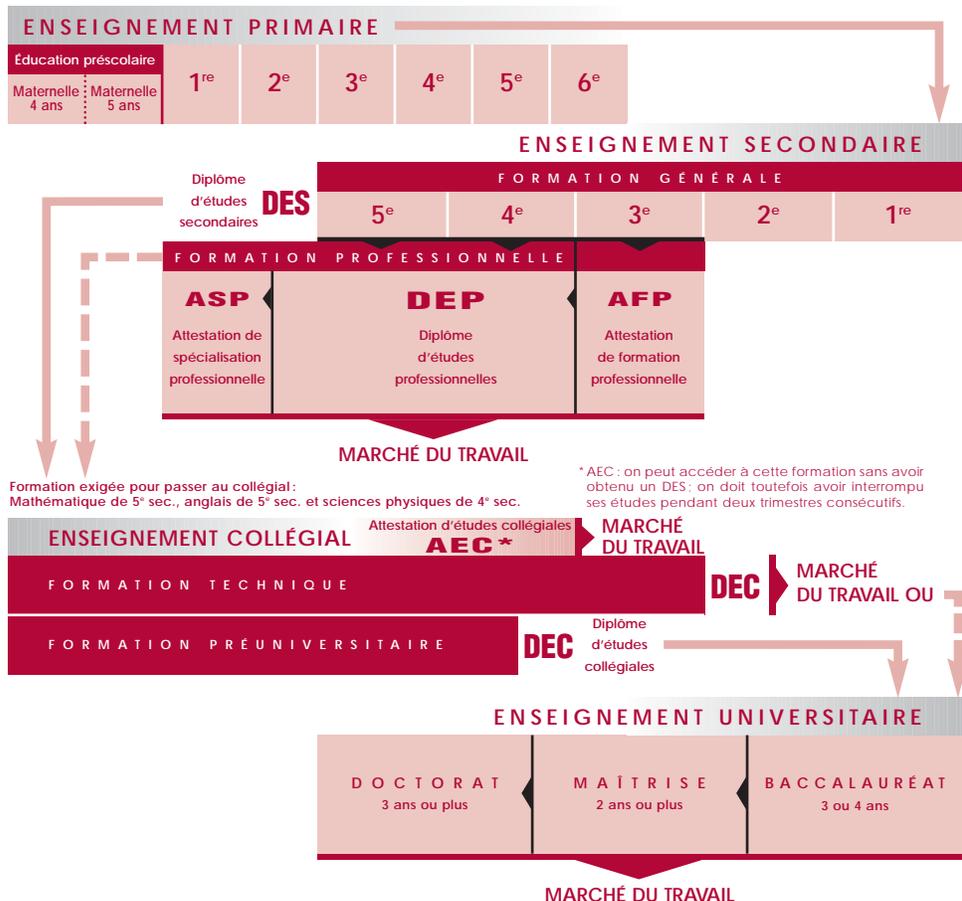
DES PARCOURS SCOLAIRES DIVERSIFIÉS

Le réseau de l'éducation est formé d'établissements publics et privés, francophones et anglophones. Le gouvernement du Québec engage des sommes considérables dans le secteur de l'éducation, jugé d'importance primordiale, soit 7,8 p. 100 du PIB en 2003, comparativement à 6,3 p. 100 en moyenne dans les autres provinces canadiennes. L'éducation est le deuxième poste budgétaire en importance, après la santé.

Le système d'éducation comporte quatre ordres d'enseignement : le primaire (y compris l'éducation préscolaire), le secondaire, le collégial et l'enseignement universitaire. Environ 1,8 million de personnes sont inscrites à l'un ou l'autre à temps plein ou à temps partiel. L'enseignement est gratuit au primaire, au secondaire et au collégial. À l'université, des droits de scolarité – relativement faibles, dans le contexte nord-américain – sont exigés.



Le système scolaire au Québec



© Tous droits réservés : Jobboom inc.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Le primaire compte six années de scolarité, divisées en trois cycles de deux ans. L'âge d'admission en première année est fixé à six ans, et la fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Toutefois, la plupart des enfants entrent à l'école une année plus tôt, pour une année facultative de maternelle à temps complet. Certains enfants handicapés ou issus de milieux défavorisés peuvent également fréquenter la maternelle à mi-temps dès l'âge de quatre ans.

L'enseignement primaire se concentre sur les matières de base de la formation générale et favorise le développement global de l'enfant. Il vise le développement progressif de son autonomie et prépare l'entrée au secondaire. Les écoles primaires et les écoles secondaires publiques sont placées sous l'autorité des commissions scolaires, organismes dirigés par un conseil de commissaires élus au suffrage universel.

L'enseignement secondaire

Le secondaire offre une formation générale de cinq ans, divisée en deux cycles. Le premier cycle, qui est d'une durée de trois ans, permet aux élèves de consolider la formation reçue au primaire et de commencer à s'orienter sur le plan professionnel. À partir de la troisième secondaire, la formation générale s'enrichit de matières à option, grâce auxquelles les élèves explorent différentes disciplines (sciences, arts, etc.). Au terme des cinq années du secondaire, les élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) qui leur donne accès aux études collégiales, et non pas directement à l'université. Il est à noter qu'en 2003 le taux d'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires s'élève à 82 p. 100, jeunes et adultes confondus. Ce taux se compare favorablement à la moyenne de 78 p. 100 constatée dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le deuxième cycle du secondaire offre également des programmes de formation professionnelle qui conduisent à l'exercice d'un métier. Certains de ces programmes commencent dès la troisième secondaire. Plus de 170 programmes de formation professionnelle, répartis dans 21 secteurs de formation, permettent aux jeunes et aux adultes d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) suivi éventuellement d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Après la troisième secondaire, il est également possible d'entreprendre un programme de formation menant à une attestation de formation professionnelle (AFP) habilitant à exercer un métier semi-spécialisé.



Des visées précises

L'école primaire vise ultimement à permettre à l'élève de participer pleinement à l'évolution de la société en en faisant une citoyenne ou un citoyen à part entière. Pour ce faire, on favorise non seulement l'acquisition de connaissances par l'élève, mais également la maîtrise progressive des compétences qui lui donneront l'occasion de trouver réponse à des questions issues de ses expériences quotidiennes, d'acquiescer des valeurs personnelles et sociales et d'adopter des comportements responsables et de plus en plus autonomes.





L'enseignement collégial

L'une des particularités du système d'éducation du Québec est le collégial, un ordre d'enseignement qui se situe entre l'éducation obligatoire, constituée du primaire et du secondaire, et les études universitaires.

Le Québec compte une cinquantaine de collèges d'enseignement général et professionnel (ou cégeps), qui sont des établissements publics. Il compte également vingt et un établissements d'enseignement collégial privés et subventionnés qui, comme les cégeps, dispensent des programmes de formation préuniversitaire de deux ans et des programmes de formation technique de trois ans, conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Tous ces établissements offrent également des programmes de formation technique de plus courte durée sanctionnés par une attestation d'études collégiales (AEC).

Un diplôme d'études collégiales est obligatoire pour l'admission à l'université. Si la formation préuniversitaire y donne accès directement, la formation technique, elle, vise d'abord le marché du travail, mais elle permet aussi d'accéder à l'université à certaines conditions.

Les cégeps sont régis par une loi qui leur est propre et sont administrés par un conseil d'administration composé d'enseignantes et d'enseignants, d'étudiantes et d'étudiants et de différentes personnes issues de la communauté locale.

Une orientation tout en souplesse

Au terme du secondaire, les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études font un premier choix d'orientation en s'inscrivant à l'un ou l'autre des programmes d'études techniques ou préuniversitaires offerts par les cégeps. L'expérience montre que ce choix s'affirme ou se précise très souvent pendant les études collégiales. En effet, beaucoup de jeunes vérifient leur choix d'orientation professionnelle au cours de leurs études collégiales, aidés en cela par la coexistence, dans les établissements, d'une vaste gamme de programmes d'études techniques et de programmes préuniversitaires. La possibilité de passer des uns aux autres est aisée.

Un rôle économique important

Comme ils sont présents dans toutes les régions du Québec et collaborent étroitement avec les représentants des milieux socio-économiques, les cégeps jouent un rôle dynamique dans le développement économique du Québec. Ainsi, ils ont créé trente et un centres collégiaux de transfert de technologie qui effectuent des activités de recherche appliquée et d'aide technique aux entreprises, chacun dans un domaine particulier. Ces centres sont actifs à l'échelle nationale et internationale.

Une formation professionnelle et technique pertinente et efficace

Depuis quelques années, le Québec doit faire face à une demande accrue dans de nombreux métiers, en particulier les métiers spécialisés.

C'est pourquoi il accorde une importance particulière à la formation professionnelle et technique. L'élaboration des programmes se fait en collaboration avec le monde du travail, afin d'assurer la pertinence de la formation offerte et d'adapter les programmes aux nouveaux besoins.

Il existe au total près de 300 programmes de formation professionnelle et technique, regroupés dans 21 secteurs. Ils sont offerts au secondaire ou au collégial, selon le niveau de complexité du métier auquel ils mènent et les habiletés langagières, mathématiques ou scientifiques qu'ils exigent. Les programmes de la formation



professionnelle sont offerts au secondaire, dans des établissements appelés centres de formation professionnelle. Ils préparent à l'exercice de métiers spécialisés ou semi-spécialisés mais, dans certains cas, les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles peuvent poursuivre leurs études au collégial. Les programmes de la formation technique se donnent au collégial, dans les cégeps et les établissements privés. Ils mènent à des emplois de techniciens, au terme d'une formation plus longue et aussi plus diversifiée.



L'enseignement et la recherche universitaires

Le Québec compte neuf établissements universitaires, dont l'Université du Québec, elle-même organisée en un réseau de dix constituantes. Celles-ci sont réparties dans sept régions, ce qui favorise l'accès de l'ensemble des Québécoises et des Québécois aux études universitaires. Les établissements d'enseignement universitaire sont des entités juridiques indépendantes et ils jouissent d'une très grande autonomie.

Les universités ont des facultés dans toutes les disciplines ainsi que des écoles professionnelles (hautes études commerciales, génie, etc.). La structure des études universitaires est proche de celle qui a cours en Amérique du Nord en général, à cette exception près que les baccalauréats exigent généralement trois années d'études plutôt que quatre, tenant ainsi compte de l'amorce de spécialisation faite au collégial.

L'enseignement universitaire est divisé en trois cycles. Le premier conduit à l'obtention du baccalauréat. Le deuxième cycle correspond à deux années d'études supplémentaires et conduit à l'obtention d'une maîtrise. Le troisième cycle, d'une durée d'environ trois ans, est sanctionné par un doctorat. Divers programmes de premier cycle, comme les certificats d'études universitaires, permettent en outre aux universités d'offrir des formations professionnelles complémentaires. Les droits de scolarité exigés dans les universités québécoises sont parmi les plus faibles en Amérique du Nord.

Les taux d'obtention d'un diplôme universitaire du Québec comptent parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés. Sur cent personnes d'une même génération, près du tiers (29,3 p. 100) peuvent espérer obtenir un baccalauréat.

Agir de concert

L'action du gouvernement du Québec en faveur d'une plus grande harmonisation de la formation professionnelle, de la formation technique et du monde du travail est le résultat d'une concertation entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les ministères responsables du travail et de la main-d'œuvre ainsi que les partenaires du réseau de l'éducation et du monde du travail.

L'accessibilité financière aux études

Pour que le manque d'argent ne soit pas un obstacle aux études, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'est donné un programme d'aide financière. Celui-ci permet, chaque année, à environ 133 000 personnes de poursuivre des études secondaires en formation professionnelle ou des études postsecondaires. Ce programme, l'un des plus avantageux au Canada, et même en Amérique du Nord, n'est toutefois accessible qu'aux résidentes et résidents du Québec inscrits à temps plein dans des établissements reconnus.

À la grandeur du Québec

Certains programmes de formation technique et universitaire sont offerts exclusivement à l'extérieur des grands centres pour utiliser au maximum le potentiel des régions.

C'est le cas notamment des programmes de transformation des produits de la mer et d'exploration et production des ressources marines, offerts par le cégep de la Gaspésie et des îles, sur les rives du golfe du Saint-Laurent, ou encore du programme de technologie du meuble et du bois ouvré offert par le cégep de Victoriaville, dans la région dite des Bois-Francs.

L'Université du Québec, pour sa part, a établi dans la plupart des régions du Québec des unités correspondant aux dominantes de leur profil économique respectif, notamment l'océanographie à Rimouski, les pâtes et papiers à Trois-Rivières et les mines à Rouyn-Noranda.

Une formation continue accessible

L'éducation des adultes, vue dans une perspective de formation continue, est fortement développée au Québec. Elle permet aux adultes de compléter tout autant leur formation de base primaire ou secondaire que de suivre des programmes d'enseignement collégial ou universitaire. À une époque où le savoir évolue rapidement, la formation continue permet aussi de remettre à jour des compétences techniques ou technologiques ou de s'initier à de nouvelles disciplines et d'acquérir des compétences professionnelles. Elle contribue également à répondre à divers besoins personnels en matière de culture et de promotion sociale. Grâce à l'accessibilité de la formation continue, celle-ci est devenue une composante de la vie des Québécois et des Québécoises tout au long de leur existence.

Des services de francisation et d'alphabétisation sont aussi offerts à la population en général, soit par les établissements d'enseignement, soit par des groupes d'action communautaire autonome qui reçoivent un financement public.

En 2002, le Québec a rendu publique la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* visant l'apprentissage tout au long de la vie.

Cette politique, accompagnée d'un plan d'action quinquennal, vise à construire, à partir de ce qui est déjà en place, à consolider certains dispositifs, à en orienter d'autres et à leur donner un nouveau souffle. Il s'agit moins d'ajouter aux services actuels que de répondre à l'expression de la demande en pratiquant une approche cohérente et adaptée aux besoins diversifiés des adultes et de différents groupes de la population.

La mise en œuvre de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* constitue, pour le Québec, un élément essentiel favorisant l'épanouissement du plein potentiel de tous les Québécois et Québécoises.



Les orientations et les priorités gouvernementales en éducation

Par son programme d'action *Briller parmi les meilleurs*, le gouvernement du Québec vise à orienter l'éducation vers la réussite et se donne les priorités suivantes :

- soutenir le cheminement de l'élève vers la réussite;
- améliorer la connaissance des langues;
- renforcer la formation professionnelle et technique;
- tracer l'avenir de l'enseignement collégial;
- assurer la qualité, l'accessibilité et le financement à long terme des universités;
- accroître le rôle de l'éducation dans le développement économique, culturel et social des régions.

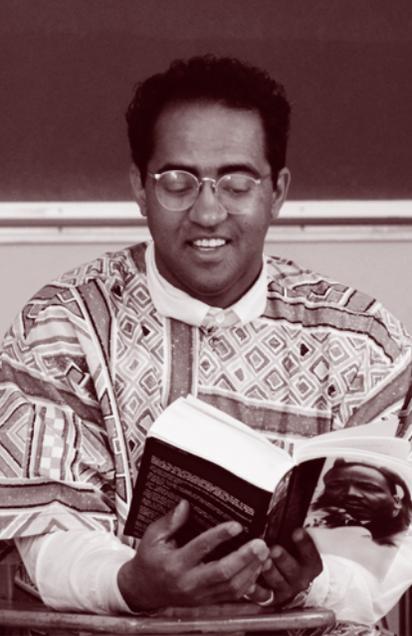
La réussite de l'élève, de l'étudiante et de l'étudiant constitue la pierre angulaire de l'action gouvernementale en éducation. Tous les acteurs des réseaux de l'éducation se rallient autour de cet objectif commun et rassemblent.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur l'instruction publique en vue de donner plus de pouvoirs et d'autonomie aux établissements du primaire et du secondaire, notamment par la création d'un conseil d'établissement. Cet organisme, auquel siègent un nombre égal de parents et de membres du personnel scolaire, est maintenant un partenaire privilégié de la direction de l'école, laquelle dispose dorénavant de pouvoirs accrus en matière de choix pédagogiques et budgétaires.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a également entrepris une grande réforme des programmes qui mise principalement sur un renforcement des matières de base, un rehaussement du contenu culturel des disciplines enseignées, ainsi qu'une participation plus active de l'élève à ses propres apprentissages.

Enfin, le Ministère a récemment instauré dans tout le réseau scolaire du Québec un mécanisme de planification stratégique axé sur la détermination de moyens concrets d'améliorer encore la qualité de l'école québécoise et de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.





Le monde comme horizon

À un moment de l'histoire où la construction du village planétaire s'accélère sans cesse, l'éveil à d'autres cultures et la connaissance des autres pays sont des éléments essentiels de l'éducation des citoyennes et citoyens. C'est pourquoi, en 2002, à la suite d'une importante consultation de ses partenaires, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a fait connaître ses orientations en matière d'internationalisation de l'éducation québécoise. La stratégie élaborée s'articule autour de la prise en compte de la dimension internationale dans la formation des Québécoises et des Québécois, de la mobilité étudiante et professorale, de l'exportation du savoir-faire et du rayonnement du Québec à l'étranger.

Dans ce contexte, les écoles primaires et secondaires du Québec sont encouragées à mettre l'accent sur une éducation interculturelle et une éducation à la citoyenneté qui s'appuient sur la grande diversité des origines géographiques,

des langues maternelles et des enracinements culturels des élèves qui les fréquentent. L'augmentation de la mobilité étudiante et des échanges axés notamment sur l'apprentissage des langues est devenue une priorité. Ainsi, il existe plusieurs programmes qui permettent aux étudiantes



et étudiants du Québec de poursuivre leurs études à l'extérieur et, inversement, à ceux et celles de l'extérieur de venir étudier au Québec. Le milieu universitaire est particulièrement actif à cet égard, et de nombreux protocoles d'entente ont été conclus entre les établissements québécois et leurs vis-à-vis de tous les continents. Les universités québécoises accueillent annuellement plus de 21 300 étudiantes et étudiants de l'étranger et près de 15 800 des autres provinces canadiennes.

Les établissements d'enseignement collégial reçoivent également des étudiantes et étudiants d'autres pays. Plusieurs d'entre eux sont particulièrement actifs à l'étranger dans le domaine de la formation technique, notamment en Amérique du Sud et en Afrique du Nord.

Enfin, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport réalise également de nombreuses activités internationales soit par l'intermédiaire d'ententes bilatérales de coopération soit en participant à des travaux et à des forums d'organisations internationales, dont ceux de la Francophonie.

L'éducation, un enjeu fondamental de l'avenir collectif des citoyens du Québec

La grande diversité qu'offre le système d'éducation du Québec et la qualité de celui-ci sont des atouts précieux pour une société qui veut s'ouvrir sur le monde, dans des rapports de respect, de coopération et d'échanges dynamiques. Le Québec d'aujourd'hui a un excellent système d'éducation et l'un des meilleurs taux de scolarisation et de diplomation au sein de l'OCDE. Les jeunes du Québec font très bonne figure aux épreuves internationales de mathématiques et de sciences notamment, leurs résultats se situant systématiquement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE et de la moyenne canadienne. Bien que ces résultats soient très encourageants, le Québec a l'ambition et la volonté de relever de nouveaux défis qui rehausseront encore le niveau de son éducation.

Pour en savoir davantage sur l'éducation au Québec, veuillez vous adresser au :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Direction des affaires internationales et canadiennes
1035, rue De La Chevrotière, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Canada

Téléphone : (418) 644-1259
Télécopieur : (418) 646-9170

ou visitez le site Internet
www.mels.gouv.qc.ca



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006, 06-00198
ISBN 2-550-47380-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-47380-0
ISBN 2-550-47381-7 (PDF)
ISBN 978-2-550-47381-7
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Éducation,
Loisir et Sport

Québec 